Image not found or type unknown

Pension alimentaire en garde alternee

Par **audu**, le **05/05/2009** à **15:06**

Bonjour,

divorce depuis le 4/4/08 en garde alternee(1sem/2) avec trois enfants avec pension de 450 EUROS/MOIS et prestation compensatoire de 30000 EUROS

mon revenu fiscal 2008 78000 EUROS ET MON EX 16000 EUROS mais remariee

suite requete de mon ex pension passee à 675 EUROS/MOIS

je trouve cette somme injuste

ai je interet à faire appel?

etant fache je ne prends plus les enfants depuis deux sem quels risques pour moi?

je fais une requete pour arreter garde alternee seule facon de pouvoir deduire des impots la pension

de plus la liquidation tjs pas reglee dans la mesure ou mon ex refuse ma proposition d'achat de la maison au prix de l'evaluation du notaire et agence
que puis je faire pour regler egalement cette partie du divorce

vous remerciant par avance pour vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés